

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Marché n°20S0039 "Achat mobilier de bureau et accessoires" - Avenant de prolongation

N° : VA_DEC2021_101
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu l'article R.2194-5 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure un avenant de prolongation pour l'ensemble des lots du marché d'Achat de mobilier de bureau et accessoires afin de prendre en compte la difficulté pour le pouvoir adjudicateur de recenser ses besoins et ainsi de passer des commandes lors de l'exécution du marché lié à la crise sanitaire (Covid-19) avec les entreprises suivantes :

- Lots 1 à 5 : Société BRUNEAU domiciliée à VILLEBON SUR YVETTE (91946) ;
- Lots 2 à 4 : Société EMIT domiciliée à MARC EN BAROEUL (59700) ;
- Lot 6 : Société COPYLUX, domiciliée à LILLE (59000).

Les prestations initiales du marché sont prolongées de 3 mois, soit jusqu'au 30/07/2021 (inclus). Les montants maximums demeurent inchangés.

Imputation comptable : 2184 020 3800

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.0.0 Moyens généraux

Fait à Villeneuve d'Ascq
le vendredi 26 mars 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-178983A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mardi 30 mars 2021

